

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue devant public le 4 avril 2022 à 20h00 heures à la salle municipale au 2590, rue Principale à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin et Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Patrice Lemay

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

51-04-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 AVRIL 2022

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
 - 3.2 Approbation des comptes du mois
 - 3.3 Approbation des factures
 - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2022
 - 3.5 Dépôt de l'audit de conformité - transmission des rapports financiers
 - 3.6 Adhésion à la FCM
 - 3.7 Approbation et autorisation de signature pour une demande de subvention à la FQM
4. Sécurité publique
 - 4.1 Adoption de la démission de André Maillet en tant que Directeur du SSI
5. Transport et hygiène du milieu
 - 5.1 Octroi de contrat sur invitation pour le fauchage des fossés
 - 5.2 Ajout de Villeroy dans l'entente intermunicipale des boues de fosses septiques
6. Santé et bien-être
 - 6.1 Appui aux recommandations de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure : 1656, rang St-Charles
 - 7.2 Adoption du procès-verbal du CCU
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Adoption de la grille tarifaire du terrain de jeux
 - 9.2 Adoption des activités du terrain de jeux
 - 9.3 Adoption des salaires du terrain de jeux
 - 9.4 Autorisation de passage à Vélo Québec Événements pour le tour cycliste

9.5 Approbation pour demande de commandite en vue de la Semaine de l'action bénévole

10. Rapports des différents comités
11. Divers
12. Période de questions aux contribuables
13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

52-04-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

53-04-2022

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 31 mars 2022 au montant de \$152 342,80 incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

| | |
|-----------------|-------------|
| Salaires | \$33 946,24 |
| Comptes à payer | \$45 379,17 |
| Déboursés | \$73 017,39 |

3.3

54-04-2022

APPROBATION DES FACTURES

Paiement à ÉKlat vitrail au montant de 300.00\$ pour acompte activités du terrain de jeux.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70190.499.

Paiement à Bubble contact au montant de 1 149,75\$ pour acompte activités du terrain de jeux.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70190.499.

Paiement à Document express au montant de 539,23\$ pour pochette corporative nouveaux arrivants.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70190.670.

Paiement à Groupe Castonguay au montant de 1 174,66\$ pour nouvelle sentinelle patinoire.

Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.70150.522.

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 31 mars 2022 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 31 MARS 2022

3.5

55-04-2022

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – RAPPORTS FINANCIERS

La Commission municipale du Québec nous transmet la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations qui ont été jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission.

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la directrice générale fasse le dépôt, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi, du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

QUE la directrice générale transmette une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt à la Commission municipale du Québec.

3.6

56-04-2022

ADHÉSION À LA FCM

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ADHÉRER à la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2022-2023 au montant de \$521.64 taxes incluses.

3.7

57-04-2022

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DÉPÔT DE SUBVENTION À LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière désire déposer une demande au programme ACCUEILLIR EN FRANÇAIS à la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard confirme avoir pris connaissance du guide du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard confirme qu'elle prendra en charge toutes les dépenses qui excéderont le montant de la subvention;

CONSIDÉRANT que la municipalité assurera la pérennité du projet;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Marie-Josée Lévesque, à déposer une demande et à signer tout document inhérent à la demande.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

58-04-2022

ADOPTION DE LA DÉMISSION DE ANDRÉ MAILLET EN TANT QUE DIRECTEUR DU SSI

CONSIDÉRANT la démission en tant que directeur du SSI de Monsieur André Maillet en date du 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT que Monsieur Maillet désire continuer à servir le SSI en tant que pompier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Maillet a accepté de supporter le nouveau directeur lors de son entrée en fonction;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER la démission de Monsieur André Maillet en tant que Directeur du SSI;

D'ACCEPTER que Monsieur André Maillet demeure actif au sein du SSI et accepte d'effectuer des tâches administratives au taux accordé lors des feux;

DE LE REMERCIER chaleureusement pour son engagement en tant que directeur;

DE LUI SOUHAITER bonne continuité en tant que pompier.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

59-04-2022

OCTROI DE CONTRAT SUR INVITATION POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS

ATTENDU que la soumission demandait : 2 coups de chaque côté sur 26 kilomètres, 1 coup de chaque côté sur 22 kilomètres et un prix à l'heure pour bras télescopique;

ATTENDU qu'un 3 compagnies ont répondu à l'invitation les soumissions se lisant comme suit ;

| Compagnie | 48 kilomètres | Bras télescopique |
|-------------------|------------------------------|-------------------|
| MMR Turcotte Inc. | \$5 100 (\$380 de transport) | \$95,00 / heure |
| R.M. Pépin | \$6 870 | \$110,00 / heure |
| Sylvain Lambert | \$7 400 | \$145,00 / heure |

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de Entreprises MMR Turcotte Inc. conforme au devis taxes en sus.

QUE la municipalité, sous aucune considération, soit tenue responsable de bris de machinerie.

5.2

60-04-2022

ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Attendu que la municipalité de Villeroy a signifié par la résolution 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

Attendu que l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

Attendu que l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE DÉSIGNER Denise Poulin, maire, pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

5.3

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1

61-04-2022

RÉSOLUTION D'APPUI AUX RECOMMANDATIONS DE LA TABLE DE CONCERTAION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSIDÉRANT la rencontre du 23 novembre 2021 réunissant les membres du conseil d'administration de la Table, les membres, les organismes d'aînés, les organismes de services aux aînés, les élus et des aînés de la région de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT l'avis qui a été adopté lors de cette rencontre;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'APPUYER les recommandations suivantes :

- Que les instances gouvernementales soutiennent davantage les municipalités et les MRC dans la mise en œuvre des plans d'action de leur politique MADA afin de travailler à contrer l'isolement et favoriser la participation sociale;
- Que les municipalités et les MRC diversifient les moyens afin de permettre aux aînés de sortir de l'isolement tout en continuant de demeurer dans leur municipalité.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

62-04-2022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 5 877 257 SITUÉE AU 1656, RANG SAINT-CHARLES

La demande est faite dans le but de rendre conforme une future construction d'un garage. Dû à la disposition du puit et au nouvel emplacement du garage, celui-ci devra être situé légèrement à l'avant de la maison.

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment respecte des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande pourrait amener certains préjudices au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité
de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure.

7.2

63-04-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBALE DU 16 MARS DU CCU

CONSIDÉRANT la rencontre du CCU en date du 16 mars dernier;

CONSIDÉRANT que les conseillers déclarent en avoir pris
connaissance et qu'une dispense de lecture est donnée;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de
tous les conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du CCU du 16 mars
2022.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

64-04-2022

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU TERRAIN DE JEUX 2022

Terrain de jeux tarifs réguliers

| | |
|-------------------|----------|
| 1er enfant | 215,00\$ |
| 2e enfant | 205,00\$ |
| 3 enfants et plus | 185,00\$ |

Terrain de jeux à la semaine

| | |
|-------------------|---------|
| 1er enfant | 35,00\$ |
| 2e enfant | 30,00\$ |
| 3 enfants et plus | 25,00\$ |

Toutefois, il sera permis de payer à la semaine si nous n'avons
pas à refuser un enfant à temps plein.

Les enfants à temps plein seront priorisés.

Enfants de l'extérieur 325,00\$

Il est important de noter que les enfants d'une autre municipalité
seront acceptés si, au préalable, il y a assez de places
disponibles pour les enfants de St-Édouard.

Service de garde

Le terrain de jeux sera ouvert de 8h00 à 17h00 du lundi au
vendredi du lundi 27 juin 2022 au jeudi 18 août 2022.

Sorties et activités

Le prix du terrain de jeux exclut le prix des activités spéciales
hebdomadaires. Il est à prévoir
+/- 100,00\$ pour l'été par enfant.

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ADOPTER la grille tarifaire telle que présentée.

9.2

65-04-2022

ADOPTION DES ACTIVITÉS DU TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT que le terrain de jeux offre une activité spéciale à chaque semaine mises à part les deux semaines de la construction;

CONSIDÉRANT que les activités suivantes ont été ciblées :

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu par l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER les activités spéciales du terrain de jeux 2022.

| ACTIVITÉ | DATE | COÛT POUR ANIMATION | TRANS-PORT | TOTAL AVEC TAXES | RÉSERVÉ ACOMPTE À VERSER |
|---|--------------|---------------------|------------|------------------|--------------------------|
| L'As des jeux (Différent jeux de table et jeux géants) | 27 juin | 230.00\$ | | 264.45\$ | ✓ |
| Magicien Daniel | 29 juin | | | 535.00\$ | ✓ |
| Éclat vitrail (Atelier de mosaïque de verre) | 6 juillet | 680.00\$ | 170.00\$ | 977.29\$ | ✓ 300.00\$ |
| La Pelle du Vrac Inc. (Fabrication savon) | 13 juillet | 400.00\$ | 34.50\$ | 499.59\$ | ✓ |
| Bubble contact (Jeu de mini-putt) | 20 juillet | 1000.00\$ | | 1149.75\$ | ✓ 574.88\$ |
| Club Récré-Action (Différents sports : DBL ball, le poull, ball, le pillow pollo, l'athlétisme) | À Con-firmer | 695.00\$ | 187.10 | 1014.24\$ | |
| Animation Katag - Aventure Laser Tag | 17 août | 390.00\$ | 87.60\$ | 477.60\$ | ✓ |
| Festimousse (Parcours avec mousse) | | 550.00\$ | 220.00\$ | 885.35\$ | |

9.3

66-04-2022

ADOPTION DES SALAIRES POUR LE TERRAIN DE JEUX 2022

CONSIDÉRANT que pour la période entre le 27 juin 2022 et 18 août 2022, la Municipalité doit procéder à l'embauche des moniteurs et monitrices du terrain de jeux;

CONSIDÉRANT que le salaire minimum a augmenté à \$14,25 de l'heure;

CONSIDÉRANT qu'il se pourrait que la municipalité doive ouvrir le terrain de jeux avec des restrictions sanitaires liées à la COVID-19;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

D'ENGAGER les moniteurs et monitrices au salaires suivants:

| Nom | Salaire | Bonus covid | Total |
|-------------------------------------|---------|-------------|---------|
| Responsable | \$19,00 | \$0.25 | \$19,25 |
| 2 années et plus d'expérience | \$16,00 | \$0.25 | \$16,25 |
| 1 année d'expérience | \$15,50 | \$0.25 | \$15,75 |
| Débutant/te | \$15,00 | \$0.25 | \$15,25 |

9.4

67-04-2022

AUTORISATION DE PASSAGE À VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS
POUR TOUR CYCLISTE

CONSIDÉRANT le passage du Grand Tour de Vélo Québec organisé par Vélo Québec Événements le 6 août prochain;

CONSIDÉRANT que Vélo Québec événement prend en charge toute l'organisation;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUTORISER le passage du Grand Tour de Vélo Québec;

DE METTRE à leur disposition la champignole ainsi que les installations sanitaires.

9.5

68-04-2022

APPROBATION POUR UNE PUBLICITÉ EN VUE DE LA SEMAINE
DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PARTICIPER à l'édition du 20 avril du Peuple de Lotbinière sous le thème de « Bénévolat change la vie » avec l'achat de ¼ de page au montant de \$403.00.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

69-04-2022

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de _____, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h33.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire